

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

# Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION -

N° .....

Mots .....

Heure .....

Parafé .....

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement : \_\_\_\_\_

24

Indications de service taxées : \_\_\_\_\_

Adresse  
du destinataire

PROSEC  
USA

### TEXTE ET SIGNATURE

1927 / Sec 16.

Reponse votre 21602 / Sec. 16

WATTEUW JEAN NE RESIDE  
pas Ruhengeri

Tribunaire

### Indications de service

Taxe par mot  
frs or ou  
frs congolais

TOTAL  
frs congolais

Reçu de dépôt .....

RP .....

Transmis à .....

à ..... h. .... m.

Le Télégraphiste.

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

AT

à

Ruhengeri

Ruhengeri



4444

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
01	Wambanza	16/5	2	840	

Heure :

Mentions de service :

2260  
 2/11/50  
 Sec  
 n.b.  
~~11/11~~

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

officiel = territoire  
 rukungu

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- MLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

no 7602/ sec priere entrer si colon d'attendant  
 pour le rendre votre territoire =

pour sec

Weyi fan Djugu le 21/8/1941

